

Je soussigné(e) M. ou Mmereprésentant(e) légal(e) de l'enfant
.....autorise mon enfant à participer à toutes les activités
dans le cadre de l'association et décharge la Société de Gymnastique St Martin de toute
responsabilité pour tout incident du fait mineur lui-même.

→ Nous vous rappelons que la participation aux différentes compétitions est obligatoire (sauf cas
exceptionnel : maladie, accident...) la société engageant des frais liés aux inscriptions.

→ Lors des entraînements en salle, la tenue adéquate est : justaucorps ou brassière short (pas de
jogging), les cheveux doivent être attachés pour ne pas gêner l'activité et prévoir une bouteille
d'eau marquée au nom de l'enfant.

Pour tous les adhérents :

Au vu des articles 9 du Code Civil et 226 du Code Pénal, le représentant légal de l'enfant ci-dessus
nommé, autorise l'association de Gymnastique St Martin à effectuer des prises de vue de son enfant
dans le cadre des entraînements, stages ou manifestations gymniques à des fins de promotion de la
discipline. Ces photos ou films vidéo pourront être utilisées pour la réalisation de brochures, diffusion
presse ou sur des sites internet de l'association.

N'autorise pas (à cocher en cas de désaccord)

RÈGLEMENTATION GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Selon la GRPD mis en vigueur depuis le 25 mai 2018, toute association se doit d'informer les membres
sur l'utilisation des données collectées.

L'association de Gymnastique St Martin de Masevaux, utilisera les données **uniquement** pour :

- la création des licences (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse...)
- l'envoi d'information : newsletter, mailing et groupe WhatsApp (utile en cas d'annulation de cours,
d'horaires pour les compétitions etc...)

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient diffusées, merci d'en informer l'association.

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Procédure de réactivité en cas de nécessité médicale : le responsable légal ou la personne à appeler
est contactée.

En cas de besoin d'hospitalisation ou de diagnostic d'urgence, le 15 est appelé.

Le numéro du médecin traitant est alors communiqué aux services d'urgence à leur demande.

En cas d'urgence, M. ou Mmeautorise l'association de Gymnastique
St Martin de Masevaux à prendre toutes les dispositions nécessaires pour une hospitalisation ou une
intervention chirurgicale pour mon enfant.

Information médicale que vous souhaitez nous signaler :

.....
Personne à prévenir en cas d'urgence (si différente du représentant légal) :

Nom – Prénom : Téléphone :

Date :

Signature :